

LE COMITÉ DE SUIVI DE MONSOUTIENPSY : UNE VALIDATION AVEUGLE DU DISPOSITIF

Dès la mise en place du dispositif initialement appelé MonPsy (puis MonParcoursPsy puis MonSoutienPsy), le Syndicat National des Psychologues s'est opposé à ce dispositif inadapté au public et aux psychologues et le boycotte depuis le début avec 93 % des psychologues du pays.

Conformément à ce qui est stipulé dans le décret¹, un comité de suivi est prévu pour rendre « un avis sur la mise en œuvre opérationnelle du dispositif ». Il peut également faire des propositions d'évolution de ce dispositif.

Néanmoins, **la composition même du comité de suivi ne laisse aucune chance à une évolution pertinente du dispositif, ni à de véritables échanges qui s'inscriraient dans un cadre de travail non biaisé.**

Sur les 14 membres que compte le comité, 5 d'entre eux sont directement issus du ministère (DGOS, DSS, etc.). Les autres membres sont choisis et nommés par le ministère lui-même : un médecin généraliste, un médecin psychiatre, « trois psychologues désignés en raison de leur compétences universitaires et de recherche » ainsi que « deux psychologues conventionnés dans le dispositif ».

Le ministère nomme donc la quasi-totalité des membres du comité (12 membres sur 14).

Deux sièges sont enfin dédiés aux organisations professionnelles de psychologues.

Certaines architectures président à la catastrophe.

C'est bien le cas de l'architecture de ce comité de suivi, dont il est évident qu'il ne peut donner lieu à aucune autre conclusion que celle déjà prévue par les autorités, de poursuivre la mise en place d'un dispositif mal ficelé, inadapté et contre-productif pour le public et pour la profession, voire de l'amplifier au mépris de toute déontologie et d'éthique.

Il est à noter que ce comité, et le décret en fixant la composition, furent élaborés par le ministère ainsi que la seule organisation de psychologues restée autour de la table au moment des réunions concernant le dispositif².

Au mois de mars dernier, le SNP avait été sollicité par Frank Bellivier, délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie, pour faire partie de ce comité de suivi. Suite à cette rencontre, nous avons rédigé **une lettre ouverte³ en formulant des conditions très claires qui garantiraient un véritable processus démocratique pour ce comité de suivi :**

- la publicité et la transparence totale de l'ensemble des débats ;
- la possibilité d'auditionner des psychologues non conventionnés ainsi que d'autres organisations de psychologues ;
- des propositions de noms pour certains membres du comité ;
- la participation aux études quantitatives et qualitatives mises en place par le comité.

¹ https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000045185615

² la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie (FFPP)

³ <https://psychologues.org/actualites-single/lettre-ouverte-a-frank-bellivier-delegue-ministeriel-a-la-sante-mentale-et-a-la-psychiatrie/>

Notre lettre ouverte est alors restée sans réponse.

Dans la continuité de nos lettres ouvertes adressées au ministre François BRAUN, suite à son intervention offensive à l'égard des psychologues au sein de l'hémicycle⁴, ainsi qu'à Marguerite CAZENEUVE, directrice déléguée de l'Assurance Maladie, après sa publication déplacée sur les réseaux sociaux⁵, nous avons été sollicités par le Ministère pour une rencontre, d'abord à la fin du mois de juin, puis de manière plus rapprochée au début du mois de juillet. Nous avons bien sûr systématiquement insisté sur les nombreuses revendications de la profession, et avons également rappelé nos conditions pour participer à ce comité de suivi.

Au total, trois entrevues ont eu lieu à la demande du ministère. Ce dernier n'accepte pas la totalité des conditions que nous avons posées, et tente même de les contourner.

Le Syndicat National des Psychologues n'est pas là pour marchander la profession.

Le Syndicat National des Psychologues n'est pas là pour avaliser un fonctionnement non démocratique, opaque et dont la conclusion est d'ores et déjà arrêtée.

Notre position est claire et reste la même depuis le début.

Le ministère et la délégation à la santé mentale et à la psychiatrie refusent nos conditions et préfèrent l'opacité d'un comité dont le mode de fonctionnement et de décision n'est pas défini, et qui est composé presque totalement de membres nommés par le ministère, instrumentalisant ainsi nécessairement les organisations professionnelles présentes.

Le fonctionnement du Syndicat National des Psychologues étant totalement démocratique, l'ensemble de ces rencontres ont donné lieu à des échanges et des débats contradictoires au sein des différentes instances du syndicat pour aboutir à une décision claire.

Les conditions qui auraient permis de garantir un fonctionnement démocratique transparent au comité ont été rejetées par le ministère. Nous avons donc décidé de ne pas cautionner une énième mascarade pour un dispositif qui maltraite les patients et les professionnels, qui donne le coup de grâce aux services publics déjà exsangues, et fait des psychologues des opérateurs de soins, au détriment de l'indépendance et de l'autonomie qui est le fondement de leur travail et de leur titre.

Le Syndicat National des Psychologues dénonce avec force les méthodes employées par le Ministère et appelle la profession à amplifier le boycott du dispositif MonSoutienPsy.

Rejoignez-nous pour lutter ensemble !

Le Bureau National du SNP

⁴ <https://psychologues.org/actualites-single/lettre-ouverte-au-ministre-de-la-sante-et-des-solidarites-francois-braun/>

⁵ <https://psychologues.org/actualites-single/lettre-ouverte-a-madame-marguerite-cazeneuve/>